

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 août 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

**AO-656** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits « mixtes » aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher »;

**AO-657** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631)*. L'objet du règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters ».

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 21 août 2024

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate